



PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

**Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 7
Partie 2 Corrections aux cartes	8 à 12
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	Néant
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	13 à 16
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	17 à 21

Direction générale des services maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

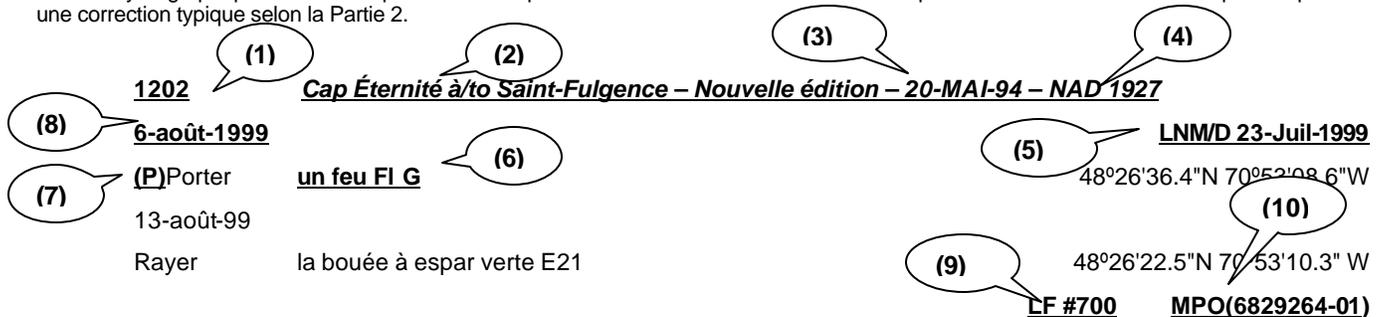
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par LNM/D ou (L) dernier (N) Avis aux (M) navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St. John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
www.mar.dfo-mpo.gc.ca/f/homepg.htm
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Systèmes à la navigation
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Électroniques et d'Information.

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
200 rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Télécopieur (613) 998-8428
Internet: www.notmar.gc.ca

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AUX NAVIGATEURS QUESTIONNAIRE.	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE L'ARCTIQUE.	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.	1
*103 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.	3
*104 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.....	3
*105 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.	3
*110 BAIE DE FUNDY - BRISE-LAMES DE METEGHAN - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ.	6
*102 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).	4
*107(P) NOUVEAU-BRUNSWICK – BAIE DES CHALEURS – MISCOU ISLAND – SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.	7
*106(P) NOUVELLE-ÉCOSSE – BAIE DE FUNDY - YARMOUTH HARBOUR ET LES APPROCHES - AIDES À LA NAVIGATION À ÊTRE SUPPRIMÉES.	6
*109 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD – PORT LA TOUR – BOUÉES ENLEVÉES.....	6
*101 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - SOMMAIRE ANNUEL DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES - 2007.	6
*108 TERRE-NEUVE, CÔTE OUEST - ENTRÉE DU CHENAL STEPHENVILLE ET DU BASSIN D'ÉVITAGE - RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENSABLEMENT	6

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1315	8				
1316	8				
1317	8,9				
2023	3				
2029	9				
2203	9				
L/C 4118	9				
4202	9				
4241	9,10				
L/C 4242	10				
4404	10				
4483	10				
4844	10				
4847	10				
4862	11				
4920	11				
4921	11				
5179	11				
6241	12				

PARTIE 1 – Édition 01/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfm-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à http://notmar.com/allez.php?doc=search/notmar_f

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent maintenant être consultées à <http://www.chs-shc.gc.ca/pub/fr/products/core.cfm>

PARTIE 1 – Édition 01/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE -
UTILISATION ET SOINS À APPORTER.**

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AUX NAVIGATEURS QUESTIONNAIRE.

Le Service hydrographique du Canada étudie la possibilité de produire des corrections sous forme graphique pour les cartes papier dans la section 2 des Avis aux navigateurs. Nous vous suggérons trois méthodes dans le questionnaire, lequel est disponible en ligne en cliquant sur l'adresse Web suivante:

<http://www.cartes.gc.ca/pub/fr/products/notmar/default.asp>

Vos réponses sont compilées automatiquement lorsque vous cliquez sur le bouton « Soumettre ». Les informations que vous fournissez demeurent confidentielles et nous aident à déterminer nos produits et services. Le Service hydrographique du Canada ne distribue pas votre adresse courriel à l'extérieur du SHC.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel, veuillez en aviser l'expéditeur du présent message.

Terry Curran, P.Eng.
250-363-6583 | télécopieur 250-363-6323
tac@pac.dfo-mpo.gc.ca
Pêches et Océans Canada | 9860, route Ouest Saanich Sidney, BC V8L 4B2
Gouvernement du Canada

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE L'ARCTIQUE.

Veuillez noter qu'à partir de février 2007 tous les avis de l'Arctique seront publiés dans les deux éditions papier des Avis aux navigateurs de l'Est et de l'Ouest.

Les navigateurs peuvent obtenir tous les avis concernant les cartes de l'Arctique via le service en ligne des Avis aux navigateurs de la Garde côtière canadienne www.notmar.gc.ca ou en communiquant avec le bureau de la Garde côtière canadienne aux coordonnées suivantes :

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
200 rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON K1A 0E6
Téléphone (613) 993-6974
Télécopieur (613) 998-8428

**PARTIE 1 – Édition 01/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***103 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTE MARINE.**

CARTE	TITRE & MATIÈRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Nouvelle édition	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de la carte suivante sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
2023	Peterborough to/à Buckhorn including/y compris Stony Lake	1:20000	14-JUL-2006	3	\$23.00

***104 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.

**B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5**

Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634

Télécopieur: 709-576-0636

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA373325	Marble Island to/à Rankin Inlet
CA576130	Quai / Wharf Pointe du Chêne
CA376242	St. George's Bay

***105 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.**

Les produits CÉN suivants ne sont pas les équivalents des éditions actuelles de leurs cartes papier correspondantes et ne devraient donc pas être utilisés à la place de ces dernières.

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA176290	5001	Labrador Sea/Mer du Labrador
CA276090	4045	Sable Island Bank/Banc de l'île de Sable to/au St.Pierre Bank/Banc de Saint Pierre
CA276092	4017	Cape Race to/à Cape Freels
CA276271	4022	Cabot Strait and approaches / Détroit de Cabot et les approches
CA276284	4015	Sydney to/à Saint-Pierre
CA276286	4023	Northumberland Strait / Détroit de Northumberland
CA276477	8013	Flemish Cap/Bonnet Flamand
CA373067	2304	Oiseau Bay to/à Jackfish Bay
CA376014	4242	Cape Sable Island to/aux Tusket Islands
CA376045	4240	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour
CA376047	4241	Lockeport to/à Cape Sable
CA376061	4227	Country Harbour to/au Ship Harbour
CA376062	4906	West Point à/to Baie de Tracadie
CA376093	4367	Flint Island to/à Cape Smoky
CA376094	4020	Strait of Belle Isle/Détroit de Belle Isle

**PARTIE 1 – Édition 01/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA376135	4842	Cape Pine to/au Cape St Mary's
CA376212	5143	Lake Melville
CA376230	4321	Cape Canso to Liscomb Island
CA476006	4396	Annapolis Basin
CA476125	4912	Miramichi
CA476126	4912	Miramichi River - Chatham to/à Newcastle (Continuation A)
CA476179	4466	Hillsborough Bay
CA476202	4211	Cape Lahave to/à Liverpool Bay
CA476327	4596	Bay of Exploits Sheet/feuille II (Middle/centre)
CA476328	4597	Bay of Exploits Sheet/feuille III (South/sud)
CA573149	2226	Parry Sound Harbour
CA576226	4587	Fishery Products International Wharves / Quais

*102

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).

**EN VIGUEUR LE 29 DÉCEMBRE, 2006
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)**

1220	(T) 28 MAI-2004
1314	607(P)/06
1315	607(P)/06
1350	517(P)/98
1351	196(T)/87, 636(P)/93, 510(P)/98, 517(P)/98
1361	1101(P)/99
1409	1205(T)/06
1410	1206(T)/06
1434	(P) 03 AOÛT-2001
1509	517(P)/98
1510	517(P)/98
1511	517(P)/98
2021	103(P)/06
2022	103(P)/06
2023	103(P)/06
2024	103(P)/06
2025	103(P)/06
2026	103(P)/06
2028	103(P)/06
2181	725(T)/91, (P) 03 AOÛT-2001
2202	(P) 28 AVR-2000
2218	(P) 28 AVR-2000
2241	(P) 28 AVR-2000
2250	361(P)/97
2260	106(P)/06
2283	(P) 31 MARS-2000, (P) 04 JAN V-2002, 1207(P)/06
LC 3000	2346(P)/99, (P) 28 AVR-2000, (P) 03 NOV-2000, (P) 23 MARS-2001
3053	(P) 19 JAN V-2001
3313	(P) 30 MAI-2003
3458	(P) 14 FÉV-2003
3476	(P) 30 MAI-2003
3538	1101(P)/06
3601	907(P)/06
3602	907(P)/06
LC 3604	(P) 23 MARS-2001
3606	907(P)/06

**PARTIE 1 – Édition 01/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**EN VIGUEUR LE 29 DÉCEMBRE, 2006
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)**

3802	1103(T)/06
3891	(P) 24 AOÛT-2001
3955	(P) 15 SEPT-2000
4000	(T) 21 AVR-2006
4001	(T) 17 SEPT-2004, (T) 21 AVR-2006, (T) 01 DÉC-2006
4003	(T) 04 JUIL-2003, (T) 21 AVR-2006, (T) 01 DÉC-2006
4006	(T) 21 AVR-2006, (T) 01 DÉC-2006
4098	1102(P)/03
4118	520(P)/04
4124	1014(P)/05
4142	904(P)/06
4210	607(P)/04, 610(P)/04, (T) 11 AOÛT-2006
L/C4230	(T) 11 AOÛT-2006
4240	405(P)/05, 409(P)/05
4241	1114(P)/04, (T) 11 AOÛT-2006
L/C4242	(T) 11 AOÛT-2006
4244	601(P)/06
4385	902(P)/04
4404	(T) 01 JUIL-2005
4405	(T) 24 MARS-2006
4416	(T) 26 AVR-2002, (T) 15 NOV-2002, (T) 29 NOV-2002, (T) 25 FÉV-2005
4428	908(P)/05
4437	(T) 01 JUIL-2005
4454	908(P)/05
4466	(T) 24 MARS-2006
4467	1007(P)/06
4486	(T) 04 JANV-2002, (T) 24 JANV-2003, (T) 16 MAI-2003, (T) 31 OCT-2003
4492	1208(P)/06
4615	(T) 15 DÉC-2006
4619	(T) 15 DÉC-2006
4839	(T) 15 DÉC-2006
LC 4951	(T) 29 MARS-2002, (T) 12 JUIL-2002
LC 4952	(T) 17 AOÛT-2001, (T) 17 DÉC-2004, 704(P)/05
4954	(T) 16 MAI-2003, (T) 18 JUIL-2003, (T) 17 DÉC-2004
5449	808(P)/04
5707	807(P)/04
6251	(P) 23 JUIN-2000
6267	112(P)/06
7010	153(T)/99
LC 7011	153(T)/99
7083	847(P)/89, 1510(P)/98, 1727(P)/98
7371	634(P)/96
7760	1510(P)/98, 1727(P)/98
8006	(T) 21 AVR-2006
8007	(T) 01 DÉC-2006
8012	(T) 17 SEP-2004
8015	(T) 26 AVR-2002

PARTIE 1 – Édition 01/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***101 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - SOMMAIRE ANNUEL DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES - 2007.**

La nouvelle édition du Sommaire Annuel des Avis Temporaires et Préliminaires est maintenant disponible. Toute personne qui désire en obtenir un exemplaire, peut en faire la demande à l'adresse suivante:

Garde côtière canadienne,
Aides à la navigation,
200, rue Kent, Station 5N186
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone: (613) 990-3037
Télécopieur: (613) 998-8428

Cette publication est aussi disponible sur le site Web des Avis aux navigateurs <http://www.notmar.gc.ca>

***108 TERRE-NEUVE, CÔTE OUEST - ENTRÉE DU CHENAL STEPHENVILLE ET DU BASSIN D'ÉVITAGE - RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENSABLEMENT.**

Référence: L'Avis 347(P)/92 est annulé.

(TC-N-027-1992)

***110 BAIE DE FUNDY - BRISE-LAMES DE METEGHAN - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ.**

Référence: L'Avis 520(P)/2004 est annulé (Carte L/C 4118).

(F2006167) LF(239.5)

***106(P) NOUVELLE-ÉCOSSE - BAIE DE FUNDY - YARMOUTH HARBOUR ET LES APPROCHES - AIDES À LA NAVIGATION À ÊTRE SUPPRIMÉES.**

Carte de référence: 4245

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes:

La bouée extérieure du chenal sud de Yarmouth YA2 43° 49' 52.8"N 66° 07' 33.3"W

La bouée intérieure du chenal sud de Yarmouth YA4 43° 49' 54"N 66° 07' 31.3"W

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, au Surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne Carl Goodwin, B.P. 1000, Dartmouth, N.É., B2Y 3Z8, (902) 426-3151, courriel: GoodwinC@mar.dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2006-185, 186) LF(5258.2, 5258.4)

***109 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD – PORT LA TOUR – BOUÉES ENLEVÉES.**

Référence: L'Avis 706(P)/2004 est annulé.

(F2006-148, 150, 151,152,153)

PARTIE 1 – Édition 01/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***107(P) NOUVEAU-BRUNSWICK – BAIE DES CHALEURS – MISCOU ISLAND – SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 4486

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente le signal de brume suivant:

Miscou Island (L.F. 1264.7) 48° 00' 33.7"N 64° 29' 34.7"W

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, au Surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne Carl Goodwin, B.P. 1000, Dartmouth, N.-É. B2Y 3Z8, (902) 426-3151, courriel: GoodwinC@mar.dfo-mpo.gc.ca. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2006-227)

**PARTIE 2 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

1315 - Québec à/to Donnacona - Nouvelle édition - 21-JUIN-2002 - NAD 1983

12-JAN-2007		LNMD. 22-DEC-2006
Rayer	l'épave dangereuse, avec une profondeur inconnue	46°44'55.1"N 071°17'05.9"W MPO(6407378-01)
Porter	une épave submergée Wk avec une profondeur connue de 15 mètres 1 décimètre	46°44'53.7"N 071°17'03.9"W MPO(6407378-02)

1316 - Continuation A - Nouvelle édition - 23-JUIN-2006 - NAD 1983

12-JAN-2007		LNMD. 10-NOV-2006
Rayer	l'épave dangereuse, avec une profondeur inconnue	46°44'55.2"N 071°17'05.6"W MPO(6407378-01)
Porter	une épave submergée Wk avec une profondeur connue de 15 mètres 1 décimètre	46°44'53.7"N 071°17'03.9"W MPO(6407378-02)

1317 - Sault-au-Cochon à/to Québec - Nouvelle édition - 17-AOÛT-2001 - NAD 1983

12-JAN-2007		LNMD. 01-DEC-2006
Rayer	la profondeur de 12 mètres 6 décimètres	47°06'00.2"N 070°42'55.4"W MPO(6407383-04)
Rayer	la profondeur de 6 mètres 4 décimètres	47°03'18.5"N 070°44'51.2"W MPO(6407383-06)
Rayer	la profondeur de 8 mètres 0 décimètre	47°01'52.3"N 070°46'19.0"W MPO(6407383-10)
Porter	une profondeur de 5 mètres 9 décimètres	47°08'45.4"N 070°40'42.0"W MPO(6407383-01)
Porter	une profondeur de 8 mètres 1 décimètre	47°07'45.8"N 070°40'52.6"W MPO(6407383-02)
Porter	une profondeur de 8 mètres 5 décimètres	47°06'01.2"N 070°42'56.5"W MPO(6407383-03)
Porter	une profondeur de 5 mètres 4 décimètres	47°03'17.1"N 070°44'51.3"W MPO(6407383-05)
Porter	une profondeur de 6 mètres 1 décimètre	47°01'49.6"N 070°46'22.8"W MPO(6407383-07)
Porter	une profondeur de 5 mètres 6 décimètres	47°01'31.6"N 070°46'01.0"W MPO(6407383-08)
Porter	une profondeur de 6 mètres 6 décimètres	47°00'14.2"N 070°47'19.5"W MPO(6407383-09)

1317 - Continuation A - Nouvelle édition - 17-AOÛT-2001 - NAD 1983

19-JAN-2007		LNMD. 12-JAN-2007
Modifier	la hauteur libre de 53 mètres, pour lire 52 mètres	46°50'39.8"N 071°03'27.6"W MPO(6407396-01)

**PARTIE 2 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

Modifier la hauteur libre de 44 mètres, pour lire 29 mètres 46°50'26.5"N 071°03'22.6"W
MPO(6407396-02)

2029 - Swift Rapids/Lock/Écluse 43 - Feuille 1 - Nouvelle édition - 09-JUIN-2006 - Aucune référence géographique

19-JAN-2007 LNM/D. 24-NOV-2006
Modifier la coordonnée de la latitude du coin de 44°51'21.72"N à 44°51'20.72"N dans le coin inférieur gauche du cartouche
MPO(6602872-01)

2203 - Carling Rock to/à Twin Sisters Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MAI-2006 - NAD 1983

05-JAN-2007
Porter un câble sous-marin à haute tension joignant 45°19'01.0"N 080°14'20.0"W
45°18'54.0"N 080°14'59.0"W
45°18'46.0"N 080°15'16.0"W
45°18'41.0"N 080°15'33.0"W
45°18'42.0"N 080°15'44.0"W
45°18'36.0"N 080°15'50.5"W
45°18'30.0"N 080°16'11.0"W
45°18'23.0"N 080°16'36.0"W
45°18'17.0"N 080°16'41.5"W
45°18'23.5"N 080°16'43.5"W
45°18'29.0"N 080°16'53.0"W
et 45°18'33.0"N 080°17'06.0"W
MPO(6602854-01)

L/C4118 - St.Marys Bay - Nouvelle édition - 13-NOV-1998 - NAD 1983

12-JAN-2007 LNM/D. 01-DEC-2006
Rayer la légende "Fog Sig" vis-à-vis le feu 44°11'44.1"N 066°10'00.1"W
(F2006167) LF(239.5) MPO(6303253-01)

L/C4118 - Meteghan - Nouvelle édition - 13-NOV-1998 - NAD 1983

12-JAN-2007 LNM/D. 01-DEC-2006
Rayer la légende "Fog Sig" vis-à-vis le feu 44°11'44.1"N 066°10'00.1"W
(F2006167) LF(239.5) MPO(6303253-01)

4202 - Halifax Harbour Point Pleasant to/à Bedford Basin - Nouvelle édition - 31-DEC-1999 - NAD 1983

19-JAN-2007 LNM/D. 17-FEV-2006
Rayer le feu priv avec la légende Fl et le dauphin 44°39'48.7"N 063°34'11.0"W
MPO(6302644-01)

4241 - Lockport to/à Cape Sable - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983

12-JAN-2007 LNM/D. 15-DEC-2006
Rayer le feu "Q(2)G 5s" 43°29'19.1"N 065°33'35.1"W
(F2006075) LF(331.5) MPO(6302870-01)

Rayer la profondeur de 1 mètre, 2 décimètres 43°29'21.8"N 065°33'33.0"W
MPO(6302870-03)

Porter un feu "Iso G 4s" 43°29'22.5"N 065°33'35.3"W
(F2006075) LF(331.5) MPO(6302870-02)

**PARTIE 2 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter un brise-lames joignant 43°29'17.1"N 065°33'32.4"W
43°29'21.8"N 065°33'33.0"W
et 43°29'22.5"N 065°33'35.3"W
MPO(6302870-04)

Porter une bouée à espar de tribord rouge, marquée JR52 43°29'24.2"N 065°33'34.9"W
(F2006143) LF(5331.7) MPO(6303124-01)

L/C4242 - Cape Sable Island to/aux Tusket Islands - Nouvelle édition - 28-AOÛT-1992 - NAD 1983

12-JAN-2007 LNM/D. 24-NOV-2006

Rayer le feu "Q(2)G 5s" 43°29'19.1"N 065°33'35.1"W
(F2006075) LF(331.5) MPO(6302870-01)

Rayer la profondeur de 1 mètre, 2 décimètres 43°29'21.8"N 065°33'33.0"W
MPO(6302870-03)

Porter un feu "Iso G 4s" 43°29'22.5"N 065°33'35.3"W
(F2006075) LF(331.5) MPO(6302870-02)

Porter un brise-lames joignant 43°29'17.1"N 065°33'32.4"W
43°29'21.8"N 065°33'33.0"W
et 43°29'22.5"N 065°33'35.3"W
MPO(6302870-04)

Porter une bouée à espar de tribord rouge, marquée JR52 43°29'24.2"N 065°33'34.9"W
(F2006143) LF(5331.7) MPO(6303124-01)

4404 - Cape George to/à Pictou - Nouvelle édition - 12-MAI-2000 - NAD 1983

12-JAN-2007 LNM/D. 01-SEPT-2006

Déplacer la bouée à espar de tribord lumineuse rouge Q R, marquée SQ2 de 45°44'40.0"N 062°38'48.0"W
à 45°44'40.3"N 062°38'32.5"W
(G2006153) LF(912.5) MPO(6303217-03)

4483 - Caribou Harbour - Nouvelle édition - 10-JAN-2003 - NAD 1983

12-JAN-2007 LNM/D. 13-FEV-2004

Rayer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge Q R, marquée SQ2 Caribou 45°44'39.2"N 062°38'46.7"W
(G2006153) LF(912.5) MPO(6303217-01)

Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge Q R, marquée SQ2 45°44'40.3"N 062°38'32.5"W
(G2006153) LF(912.5) MPO(6303217-02)

4844 - Trepassey Harbour - Nouvelle édition - 08-MARS-2002 - NAD 1983

19-JAN-2007 LNM/D. 23-SEPT-2005

Modifier "F R" pour lire "FI R" vis-à-vis le feu 46°44'07.2"N 053°22'14.2"W
(N2006115) LF(3.5) MPO(6303234-01)

4847 - Conception Bay - Nouvelle édition - 03-AOÛT-2001 - NAD 1983

19-JAN-2007 LNM/D. 10-FEV-2006

Modifier "F R" pour lire "FI R" vis-à-vis le feu 47°26'26.0"N 053°12'32.0"W
(N2006114) LF(490) MPO(6303233-01)

**PARTIE 2 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

4862 - Carmanville to/à Bacalhao Island and/et Fogo - Carte nouvelle - 26-DEC-2003 - NAD 1983

19-JAN-2007		LNMD. 13-JAN-2006
Rayer	le feu d'alignement antérieur "F R 53m"	49°41'20.1"N 054°33'15.4"W (N2006112) LF(362.2) MPO(6303231-01)
Rayer	le feu d'alignement postérieur "F R 63m", l'alignement de route et la légende d'azimut "121½° 301½°"	49°41'25.0"N 054°33'27.7"W (N2006113) LF(362.3) MPO(6303231-02)
26-JAN-2007		LNMD. 19-JAN-2007
Porter	un feu à secteurs FRWG Le feu est visible sur un arc de 5°, rouge de 301° à 300°, oscillation rouge et blanc de 300° à 299°, blanc de 299° à 298°, oscillation vert et blanc de 298° à 297° et vert de 297° à 296°. Les secteurs cartographiés sont prolongés jusqu'à 3.3 NM du feu.	49°41'14.5"N 054°33'17.1"W (N2006116) LF(362.5) MPO(6303255-01)

4920 - Shippegan Harbour - Nouvelle édition - 29-JUIL-2005 - NAD 1983

05-JAN-2007		LNMD. 22-DEC-2006
Rayer	la profondeur de 3 mètres	47°42'55.0"N 064°39'51.0"W MPO(6303252-03)
Porter	une profondeur de 0 mètre 7 décimètres	47°43'00.4"N 064°39'49.4"W MPO(6303252-01)
Porter	une profondeur de 1 mètre 9 décimètres	47°42'54.2"N 064°39'51.0"W MPO(6303252-02)

4921 - Mal-Bay - Feuille 1 - Nouvelle édition - 06-MARS-1998 - NAD 1983

19-JAN-2007		LNMD. 13-OCT-2006
Rayer	la profondeur de 1 mètre 3 décimètres	48°37'15.8"N 064°11'55.6"W MPO(6407392-01)
Rayer	la profondeur de 2 mètres 2 décimètres	48°37'14.8"N 064°11'56.1"W MPO(6407392-02)
Rayer	la profondeur de 3 mètres 9 décimètres	48°37'14.0"N 064°11'57.0"W MPO(6407392-03)
Porter	une profondeur de 0 mètre 7 décimètres	48°37'15.6"N 064°11'56.0"W MPO(6407392-04)
Porter	une profondeur de 2 mètres	48°37'14.7"N 064°11'56.8"W MPO(6407392-05)
Porter	une profondeur de 3 mètres	48°37'14.1"N 064°11'57.2"W MPO(6407392-06)

5179 - Alexis Bay - Nouvelle édition - 10-OCT-2003 - NAD 1983

26-JAN-2007		LNMD. 01-SEPT-2006
Modifier	"NWL2" pour lire "NW6" vis-à-vis la bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R	52°34'09.0"N 055°51'03.0"W (N2006042) LF(270.23) MPO(6302930-01)

**PARTIE 2 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

6241 - Berens River to/à Nelson River - Nouvelle édition - 27-MAI-2005 - Inconnu

12-JAN-2007

LN/D. 07-JUIL-2006

Rayer la bouée à espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée CL5

52°53'45.0"N 098°53'00.0"W

En raison de la projection, il peut y avoir une différence de positionnement selon où on rapporte la position soit à partir du haut ou du bas de la carte; étant donné que la position à rapporter est située plus près du bas de la carte, veuillez donc la rapporter à partir du bas.

(D2006081) LF(1612.5) MPO(6602851-01)

Déplacer la bouée à espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée CL3

de 52°48'30.0"N 098°48'15.0"W
à 52°48'30.0"N 098°48'00.0"W

En raison de la projection, il peut y avoir une différence de positionnement selon où on rapporte la position soit à partir du haut ou du bas de la carte; étant donné que la position à rapporter est située plus près du bas de la carte, veuillez donc la rapporter à partir du bas.

(D2006080) LF(1612.3) MPO(6602850-01)

Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée CL4

52°55'00.0"N 098°52'25.0"W

En raison de la projection, il peut y avoir une différence de positionnement selon où on rapporte la position soit à partir du haut ou du bas de la carte; étant donné que la position à rapporter est située plus près du bas de la carte, veuillez donc la rapporter à partir du bas.

(D2006082) LF(1612.4) MPO(6602852-01)

PARTIE 4 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

CEN 306 — Baie Georgienne, première édition, 1998 —

Page 59 — Après le paragraphe 29

Ajouter : , 2242

(C2006-061.01)

Page 59 — Paragraphe 34, ligne 1 – après « **Island** »

Insérer : — *non indiquée sur la carte 2202-3; indiquée mais pas nommée sur la carte 2242* —

(C2006-061.02)

Page 83 — Paragraphe 27, ligne 2

Supprimer : 41 pieds (12,5 m)

Remplacer par : 39 pieds (11,9 m)

(C2006-061.03)

Page 84 — Paragraphe 32, ligne 2

Supprimer : 56 pieds (17,1 m)

Remplacer par : 53 pieds (16,2 m)

(C2006-061.04)

Page 85 — Paragraphe 45, ligne 1

Supprimer : **deuxième**

(C2006-061.05)

Page 85 — Paragraphe 47, ligne 2

Supprimer : 5 pieds (1,5 m)

Remplacer par : 4 et 6 pieds (1,2 et 1,8 m)

(C2006-061.06)

Page 85 — Paragraphe 51, ligne 5

Supprimer : la partie intérieure n'a pas été sondée

Remplacer par : la connaissance des lieux est essentielle

(C2006-062.01)

Page 86 — Paragraphe 70, ligne 1 – après « secondaire »

Insérer : pour embarcations

(C2006-062.02)

Page 86 — Paragraphe 72, lignes 2 à 4

Supprimer : « et, par ... cette zone. »

Remplacer par : ; le balisage apparaît être inversé à la jonction de la sortie de la route du principale chenal maritime et de la route secondaire pour embarcations, au Sud de Beausoleil Island.

(C2006-062.03)

Page 86 — Paragraphe 81, ligne 1

Supprimer : 2 à 6 pieds (0,6

Remplacer par : 1 à 6 pieds (0,3

(C2006-062.04)

Page 87 — Supprimer le paragraphe 84.

(C2006-062.05)

Page 89 — Paragraphe 121, ligne 8

Supprimer : une **bouée**

Remplacer par : les **bouées**

(C2006-062.06)

Page 90 — Paragraphe 153, ligne 3

Supprimer : un îlot

Remplacer par : une **roche à fleur d'eau**

(C2006-062.07)

Page 92 — Paragraphe 174, lignes 4 et 5

Supprimer : « Cette roche ... la carte. »

(C2006-063.01)

Page 92 — Supprimer le paragraphe 177

Remplacer par : ¹⁷⁷ **Avertissement.** — Un **banc peu profond** s'étend vers l'Ouest depuis le NW de Talbot Island, vers la route.

(C2006-063.02)

PARTIE 4 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 93 — Supprimer le paragraphe 199
Remplacer par : ¹⁹⁹ **Avertissement.** — Il y a une **roche isolée**, couverte de 3 pieds (0,9 m) d'eau, située sur le côté Nord du chenal, à 0,2 mille à l'Ouest de Gull Rock. Deux **rochers peu profonds** gisent à 0,4 mille à l'Ouest de Gull Rock, sur le côté Sud du chenal. (C2006-063.03)
- Page 93 — Supprimer le paragraphe 207
Remplacer par : ²⁰⁷ Des **câbles sous-marins** traversent Freddy Channel. (C2006-063.04)
- Page 94 — Supprimer le paragraphe 212. (C2006-063.05)
- Page 94 — Paragraphe 223, ligne 4
Supprimer : (*carte 2239*)
Remplacer par : (*carte 2241*) (C2006-063.06)
- Page 98 — Supprimer le paragraphe 296
Remplacer par : ²⁹⁶ Une **roche à fleur d'eau** gît à 300 pieds (91 m) au large du rivage Nord de Gooseberry Island; elle est jalonnée par une **bouée**. (C2006-063.07)
- Page 99 — Paragraphe 309, ligne 4
Supprimer : à fleu d'eau
Remplacer par : , asséchant de 2 pieds (0,6 m), (C2006-064.01)
- Page 99 — Paragraphe 319, ligne 3 – après « **Mercer Rocks** »
Insérer : (*pas nommés sur la carte 2242*) (C2006-064.02)
- Page 99 — Paragraphe 320, lignes 4 à 7
Supprimer : « , mais la ... lieux » (C2006-064.03)
- Page 99 — Paragraphe 321, lignes 1 et 2
Supprimer : 5 pieds (1,5 m)
Remplacer par : 10 pieds (3 m) (C2006-064.04)
- Page 99 — Paragraphe 323, ligne 1 – après « **Armstrong Rock** »
Insérer : , d'une hauteur de 2 pieds (0,6 m) (C2006-064.05)
- Page 100 — Paragraphe 327, ligne 2 – après « petits rochers »
Insérer : , chacun de 1 pied (0,3 m) de haut, (C2006-064.06)
- Page 102 — Paragraphe 23, lignes 4 à 6
Supprimer : « Des câbles ... de la carte. » (C2006-064.07)
- Page 103 — Paragraphe 40, annuler la correction émise dans l'Édition 4/1999.
Page 103 — Paragraphe 40, dernière ligne
Ajouter : Une deuxième roche, couverte de 3 pieds (0,9 m) d'eau, gît à 0,1 mille au Sud de Rosalie Island. (C2006-065.01)
- Page 106 — Paragraphe 86, lignes 7 et 8
Supprimer : « , qui n'est ... la carte » (C2006-065.02)
- Page 107 — Paragraphe 99, lignes 8 et 9
Supprimer : « , qui n'est ... la carte » (C2006-065.03)
- Page 107 — Paragraphe 113, lignes 12 et 13
Supprimer : « . Ce câble ... de la carte » (C2006-065.04)
- Page 108 — Paragraphe 124, ligne 7 – après « Island »
Insérer : , en prenant soin de parer les câbles sous-marins (C2006-065.05)
- Page 108 — Supprimer le paragraphe 126. (C2006-065.06)

PARTIE 4 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

CEN 308 — Canal Rideau et rivière des Outaouais, première édition, 2003 —

- Page 26 — Paragraphe 12, ligne 7
Supprimer : , **Squaw Point** (C2006-066.01)
- Page 27 — Après le paragraphe 25
Insérer : 25.1 **Avertissement.** — Les **navires à propulsion mécanique** sont interdits dans Mud Cut. (C2006-066.02)
- Page 31 — Paragraphe 69, lignes 2 et 3
Supprimer : et **Pine Point**, l'extrémité SW (C2006-066.03)
- Page 45 — Paragraphe 73, lignes 3 et 4
Supprimer : « **Gosling Islet** ... (0,6 m) »
Remplacer par : **Gosling Islet**, asséchant de 2 pieds (0,6 m), et **Goose Island**, asséchant de 3 pieds (0,9 m) (C2006-066.04)
- Page 45 — Supprimer le paragraphe 81. (C2006-066.05)
- Page 45 — Paragraphe 83, ligne 3
Supprimer : à l'Ouest de Squaw Point (C2006-066.06)
- Page 45 — Paragraphe 86, lignes 2 et 3
Supprimer : 0,8 M au Sud de Squaw Point
Remplacer par : 0,6 M au Sud de Murphys Narrows (C2006-066.07)
- Page 47 — Paragraphe 113, lignes 1 et 2
Supprimer : (**Brewer Mills**) (C2006-067.01)
- Page 48 — Paragraphe 116, ligne 1
Supprimer : (**Washburn**) (C2006-067.02)
- Page 51 — Paragraphe 134, ligne 4
Supprimer : 24 pieds (7,3 m)
Remplacer par : 34 pieds (10,4 m) (C2006-067.03)
- Page 144 — INDEX, après « Spotswood, 65 »
Supprimer : Squaw Point (Lower Rideau Lake), 26
Squaw Point (Whitefish Lake), 45 (C2006-077.01)

Voie navigable Trent-Severn, septième édition, 1989 —

- Page 35 — Paragraphe 30.1, lignes 4 à 7 (ré : correction émise dans l'Édition hebdomadaire n° 36/1993)
Supprimer : « Un câble ... (32 m). » (C2006-068.01)
- Page 35 — Supprimer le paragraphe 33
Remplacer par : 33 **Ponts.** — Deux ponts autoroutiers tournants traversent le canal; leurs positions respectives sont indiquées sur la carte. En position fermée, le pont Ouest offre une hauteur libre de 10 pieds (3 m) et le pont Est, 8pieds (2,4 m). Les ponts s'ouvrent à la réception d'un signal provenant des navires; pour plus de détails, voir le chapitre 1. Les appontements de ces ponts sont situés au Nord de l'axe du canal; des appontements semblables de 3 anciens ponts sont situés à 2,4 milles, 1 mille et 0,8 mille de l'extrémité Est du canal. Les navires doivent passer au Sud des appontements. (C2006-068.02)

PARTIE 4 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 38 — Supprimer les paragraphes 60 et 61

Annuler la correction émise dans l'Édition hebdomadaire n° 39/1992.

Remplacer par : 60 **Ponts.** — Il y a trois ponts à Trenton; les deux premiers, situés en amont du havre, sont des ponts autoroutiers fixes offrant respectivement une hauteur libre de 28 et 25 pieds (8,5 et 7,6 m). Un pont ferroviaire, construit en poutres d'acier et situé plus en amont, offre une hauteur libre de 43 pieds (13,1 m).

61 **Distances.** — Le premier pont autoroutier est *Veterans Skyway Bridge*; les distances le long de la voie navigable Trent-Severn sont mesurées à partir de ce pont.

(C2006-068.03)

Page 42 — Paragraphe 87, lignes 6 à 9

Supprimer : « Le pont-rail ... navigation. »

(C2006-068.04)

Page 44 — Paragraphe 105, lignes 2 à 4

Supprimer : « et un câble ... traversent »

Remplacer par : traverse

(C2006-069.01)

Page 45 — Supprimer le paragraphe 115

Remplacer par : 115 **Câbles aériens.** — Un câble aérien à haute tension, hauteur libre de 27 pieds (8,2 m), traverse la rivière à 0,1 mille en aval du pont à Campbellford.

115.1 **Avertissement.** — **Conduite sous-marine.** — Une conduite sous-marine traverse la rivière à 0,1 mille en amont du pont.

115.2 **Câble sous-marin.** — Un câble sous-marin à haute tension traverse la rivière à 0,3 mille en amont du pont.

(C2006-069.02)

Page 47 — Paragraphe 130, lignes 4 à 6

Supprimer : « Un câble » jusqu'à la fin du paragraphe.

(C2006-069.03)

Page 47 — Après le paragraphe 130

Insérer : 130.1 **Câble sous-marin.** — Un câble sous-marin à haute tension traverse la rivière à faible distance du mille 33,5.

(C2006-069.04)

Page 48 — Paragraphe 139, ligne 2 – après « l'écluse 15, »

Insérer : est généralement ouvert; il

(C2006-069.05)

PARTIE 5 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

TERRE-NEUVE

3.5 <i>H443.2</i>	Trepassey, quai	Extrémité du quai, Trepassey Harbour. 46 44 07.2 53 22 14.2	FI R	4s	4.3	3	Mât cylindrique 2.2	À longueur d'année. Carte:4844 Éd. 01/07(N06-115)
270.23	<i>Leg Island - Bouée lumineuse NW6</i>	<i>Williams Harbour Run.</i> 52 34 09 55 51 03	<i>F R</i>	<i>4s</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>	<i>Espar rouge, marquée "NW6".</i>	<i>Saisonnier.</i> Carte:5179 Éd. 01/07(N06-042)
349.5	Grovers Point Island	49 19 38.0 55 14 10.3	FI R	4s	4	Tour à claire-voie carrée. 4.4	À longueur d'année. Carte:4596 Éd. 01/07
362.2	Bacalhao Island - alignement							Rayer du Livre.
362.3								
362.5	Bacalhao Island - Feu à secteurs.	49 41 14.5 54 33 17.1	F R W G	71	Tour à claire-voie carrée. 3.6	Le feu est visible sur un arc de 5°, rouge de 301° à 300°, oscillation rouge et blanc de 300° à 299°, blanc de 299° à 298°, oscillation vert et blanc de 298° à 297° et vert de 297° à 296°. La mise en service du feu sera faite à distance sur la voie 65A (156.275 MHz). Les navigateurs qui désirent que le feu soit mis en opération peuvent l'activer en appuyant trois (3) fois sur le dé clic du microphone radio dans une fenêtre de cinq (5) secondes sur la voie 65A (156.275 MHz). Le feu est désactivé automatiquement après 1 heure ou peut être désactivé en appuyant cinq (5) fois sur le dé clic du microphone radio dans une fenêtre de cinq (5) secondes. À longueur d'année. Carte:4862 Éd. 01/07(N06-116)
490 <i>H477</i>	Conception Harbour, quai	Extrémité Est du quai public. 47 26 26 53 12 32	FI R	4s	3.6	3	Mât à claire-voie triangulaire. 3.3	À longueur d'année. Carte:4847 Éd. 01/07(N06-114)

ATLANTIQUE

239.5 <i>H3851</i>	Meteghan, brise- lames	Extrémité du brise- lames. 44 11 44.1 66 10 00.1	FI R	6s	7.1	6	Tour à claire-voie carrée. 4.8	Lum.1 s; obs. 5 s. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. Carte:4118 Éd. 01/07 (F06-167)
-----------------------	---------------------------	---	------	----	-----	---	-----------------------------------	---

PARTIE 5 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
286.5	Sylvin Ledge - Bouée lumineuse T7	Abords de l'extrémité Sud de la barre. 43 38 49.3 65 59 13.9	F G	4s	Espar verte, marquée "T7".	À longueur d'année. Carte:4244 Éd. 01/07 (F06-168)
291	Lower Wedgeport - Bouée lumineuse TC3	À l'Est des barres rocheuses Black. 43 41 33.1 65 59 27.7	F G	4s	Espar verte, marquée "TC3".	À longueur d'année. Carte:4244 Éd. 01/07 (F06-169)
331.5	Cripple Creek, brise-lames	43 29 22.5 65 33 35.3	Iso G	4s	2 Mât.	Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. Carte:4241 Éd. 01/07 (F06-075)
896.8	Savage Point - Bouée lumineuse SA14	45 38 33.7 62 27 07.7	Q R	1s	Espar rouge, marquée "SA14".	Saisonnier. Carte:4445 Éd. 01/07 (G06-195)
900.5	Pictou - Bouée lumineuse SJ	Sur l'alignement. 45 42 10 62 36 45	Mo(A) W	6s	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "SJ".	Saisonnier. Carte:4437 Éd. 01/07 (G06-228)
900.7	Pictou Harbour - Bouée lumineuse SJ1	45 41 47.5 62 37 40	F G	4s	Verte, marquée "SJ1".	Saisonnier. Carte:4437 Éd. 01/07 (G06-229)
901	Pictou Harbour - Bouée lumineuse SJ4	Au Sud de la pointe Cofé. 45 41 33 62 38 37	VQ(3) R	5s	Rouge, marquée "SJ4".	Saisonnier. Carte:4437 Éd. 01/07 (G06-230)
912.5	Caribou - Bouée lumineuse SQ2	45 44 40.3 62 38 32.5	Q R	1s	Espar rouge, marquée "SQ2".	Saisonnier. Carte:4483 Éd. 01/07 (G06-153)
921.6	Horton Bank - Bouée lumineuse UH5	Au Nord du banc. 45 49 16.9 63 24 03.9	Q G	1s	Espar verte, marquée "UH5".	Saisonnier. Carte:4402 Éd. 01/07 (G06-205)
923.3	Palmer Point - Bouée lumineuse UH12	Abords de la pointe. 45 49 07.3 63 25 50.6	F R	4s	Espar rouge, marquée "UH12".	Saisonnier. Carte:4402 Éd. 01/07 (G06-206)
923.5	Wallace Harbour - Bouée lumineuse UH16	NE. de la pointe Macfarlane. 45 48 55.5 63 27 03.9	Q R	1s	Espar rouge, marquée "UH16".	Saisonnier. Carte:4402 Éd. 01/07 (G06-207)
923.7	Macfarlane Point - Bouée lumineuse UH17	Au Nord de la pointe. 45 48 56.6 63 27 45.4	Q G	1s	Espar verte, marquée "UH17".	Saisonnier. Carte:4402 Éd. 01/07 (G06-208)

PARTIE 5 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
ATLANTIQUE							
1060.45	New London Harbour - Bouée lumineuse JM6	46 30 59.7 63 28 55.8	F R	4s	Rouge, marquée "JM6".	Saisonnier. Carte:4467 Éd. 01/07 (G06-232)
1060.55	Southwest River - Bouée lumineuse JN1	46 30 36.7 63 28 58.6	F G	4s	Verte, marquée "JN1".	Saisonnier. Carte:4467 Éd. 01/07 (G06-233)
1085	Entrée de Tidnish River - Bouée lumineuse XA2	Au large du promontoire de Tidnish. 46 00 54.2 64 02 17.5	F R	4s	Rouge, marquée "XA2".	Saisonnier. Carte:4406 Éd. 01/07 (G06-138)
1169.2	Huckleberry Gully - Bouée lumineuse MN28	Abords de l'anse McLeans. 47 04 06 64 57 12	Q R	1s	Rouge, marquée "MN28".	Saisonnier. Carte:4911 Éd. 01/07 (G06-225)
1190	French River Point - Bouée lumineuse MP22	47 05 20 65 01 22.6	F R	4s	Rouge, marquée "MP22".	Saisonnier. Carte:4911 Éd. 01/07 (G06-159)
1192	Bay du Vin - Bouée lumineuse extérieure MS1	47 02 57.7 65 09 09	F G	4s	Verte, marquée "MS1".	Saisonnier. Carte:4912 Éd. 01/07 (G06-163)
1193	Bay du Vin - Bouée lumineuse intérieure MS9	47 02 52.5 65 08 33	Q G	1s	Verte, marquée "MS9".	Saisonnier. Carte:4912 Éd. 01/07 (G06-164)
1194	Bay du Vin, quai - Bouée lumineuse MQ2	47 03 27 65 08 19	F R	4s	Rouge, marquée "MQ2".	Saisonnier. Carte:4912 Éd. 01/07 (G06-162)
1238.31	Tabusintac - Bouée lumineuse TA22/2	47 18 28.8 64 56 35.2	F R	4s	Espar rouge, marquée "TA22/2".	Saisonnier. Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-210)
1238.32	Tabusintac - Bouée lumineuse TA22/4	47 18 35.1 64 56 31.7	F R	4s	Espar rouge, marquée "TA22/4".	Saisonnier. Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-209)
1238.4	Tabusintac Gully - Bouée lumineuse TA23	47 20 24.1 64 57 19.3	F G	4s	Espar verte, marquée "TA23".	Saisonnier. Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-211)
1238.45	Tabusintac - Bouée lumineuse TA26/2	47 19 22.1 64 56 07.5	Q R	1s	Espar rouge, marquée "TA26/2".	Saisonnier. Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-212)
1238.5	Tabusintac Bay - Bouée lumineuse TA34	47 19 48.3 64 56 04.1	F R	4s	Espar rouge, marquée "TA34".	Saisonnier. Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-213)

PARTIE 5 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	--	--

ATLANTIQUE

1238.6	Tabusintac Bay - Bouée lumineuse TA37	47 20 17.3 64 56 51.1	Q G	1s	Espar verte, marquée "TA37".	Saisonnier.	Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-214)
1238.65	Tabusintac Bay - Bouée lumineuse TA39	47 20 02 64 56 17.8	F G	4s	Espar verte, marquée "TA39".	Saisonnier.	Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-215)
1238.66	Tabusintac Bay - Bouée lumineuse TA41	47 19 51.3 64 56 09.2	F G	4s	Espar verte, marquée "TA41".	Saisonnier.	Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-216)
1238.67	Tabusintac Bay - Bouée lumineuse TA43	47 19 05.8 64 56 13.8	Q G	1s	Espar verte, marquée "TA43".	Saisonnier.	Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-217)
1239.1	Entrée de Tracadie Sud - Bouée lumineuse TC12	47 28 44.6 64 52 29.4 (env.)	Q R	1s	Rouge, marquée "TC12".	Saisonnier.	Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-218)
1239.2	Tracadie Sud - Bouée lumineuse TC14	47 28 40.3 64 52 31.6 (env.)	Q R	1s	Rouge, marquée "TC14".	Saisonnier.	Carte:4906 Éd. 01/07 (G06-219)
1985 H2340	Sainte-Croix - alignement	À l'Est du quai de Sainte-Croix. 46 37 40.6 71 41 58.5	F W	60.0	20	Tour à claire-voie, marque de jour rectangulaire orange, bande verticale noire. 7.6	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.	
1986 H2340.1		117°02' 483.9m du feu antérieur.	F W F G	75.0 74.1	20 6	Tour à claire-voie, marque de jour rectangulaire orange, bande verticale noire. 15.6	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année. 2ième feu - Visible à l'Est de 137°. Fonctionne de nuit seulement.	Carte:1315 Éd. 01/07 (Q06-201)
2023 H2362	Pointe des Grondines - alignement	Sur la pointe. 46 34 43.5 72 04 11.8	F G	14.6	19	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 8.8	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	
2024 H2362.1		066°37' 2440.6m du feu antérieur.	F G	38.6	19	Tour à claire-voie, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 31.4	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	Carte:1314 Éd. 01/07 (Q06-205)

EAUX INTÉRIEURES

1612.3	Wicked Point - Bouée lumineuse CL3	Au Sud de la pointe Long. 52 48 30 98 48 00	F G	4s	Espar verte, marquée "CL3".	Saisonnier.	Carte:6241 Éd. 01/07 (D06-080)
--------	--	--	-----	----	-------	-------	--------------------------------	-------------	-----------------------------------

PARTIE 5 – Édition 01/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

EAUX INTÉRIEURES

1612.5	<i>Gull Bay - Bouée lumineuse CL5</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	Carte:6241 Éd. 01/07 (D06-081)
1669.7	Fond du Lac River - Entrée - alignement	59 16 15.2 105 59 03.4	F W	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge, bande verticale blanche.	Saisonnier.
1669.8		094° 121.9m du feu antérieur.	F W	12.8	Tour à claire-voie tripode, marque de jour blanche, bande verticale orange	Saisonnier.

**Carte:6311
Éd. 01/07**

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ *Corrigée d'après l'Avis aux navigateurs* _____

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.

CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la Garde côtière canadienne, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

info@dfo-mpo.gc.ca

(Veuillez inclure vos adresses postale et électronique)

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de notre site Web NOTMAR, vous pouvez contacter

Theresa Kenney:
(613) 990-3016

[Administrateur de site Web](#)